

Présentation des domaines d'application de la signature électronique

Une carte passe-partout

Les ministres Jeannot Krecké et Claude Wiseler ont présenté hier une carte électronique servant à effectuer différentes transactions ou enregistrements dans le domaine privé et public. Il s'agit d'en finir avec les multiples cartes qu'une personne possède au quotidien et de faciliter les traitements administratifs.

■ *LuxTrust*, la société délivrant des certificats électroniques ainsi que les applications de la carte, appartient à 66 % à l'Etat luxembourgeois et le reste à des entreprises privées. «Dans ce cas, on peut parler d'une vraie collaboration entre les secteurs public et privé», a déclaré Jeannot Krecké, qui s'est dit par ailleurs déçu que 90 % des personnes au Luxembourg, lors d'un sondage réalisé récemment, aient affirmé ne pas connaître la société *LuxTrust* qui existe pourtant depuis deux ans.

Après sept ans d'existence légale de la signature électronique au Grand-Duché, les ministres en charge ont présenté hier *LuxTrust*. De même, ils encouragent les entreprises et les personnes à l'utilisation de la signature électronique. Pour Jeannot Krecké, le succès de cette formule réside dans la mutualisation des coûts de développement et dans le caractère multi-applicatif des cartes à puce. «Autrement dit, une entreprise qui a besoin d'une carte à puce électronique pour travailler - dans un cadre *eGouvernement* - avec des applications étatiques peut utiliser la même carte à puce dans des applications privées, qui recourent à ces produits.» Les ministres ont ensuite fait un bref bilan sur les années d'existence de



Dès le deuxième semestre de 2008, les premières applications en ligne pour les personnes privées seront disponibles (Photo: Marc Wilwert)

la société *LuxTrust*, qu'ils ont jugé positifs. Ainsi, dans les prochains mois, diverses applications de cette signature électronique seront opérationnelles, ce qui permettra par exemple l'enregistrement en ligne de la TVA (projet *eTVA*), la consultation ou encore le dépôt en ligne du registre de commerce et des sociétés (projet *PLDA: paperless Documents et Accises*).

Jeannot Krecké a également précisé que les cartes à puce de la société *LuxTrust* sont disponibles au Grand-Duché depuis quelques mois, dans une trentaine de points de vente appelés «autorités d'enregistrements». Elles coûtent 57 euros pour les profession-

nels et sont valables pour une durée de trois ans. Pour les personnes privées, le prix tournera vraisemblablement autour de 17 euros pour une période de validité de trois ans.

Claude Wiseler a quant à lui annoncé l'introduction de la signature électronique dans les applications *eGouvernement* dès la distribution de cartes à puce pour les utilisateurs des applications internes de l'Etat.

D'après lui, *LuxTrust* a mis sur le marché des produits de très haute sécurité qui facilitent le quotidien des entreprises et des personnes privées aussi bien dans le domaine privé que dans celui du public. «Cette initiative va favori-

ser la gestion électronique des dossiers administratifs, en vue d'une réduction des délais de traitement et de mise à disposition de l'information aux citoyens et aux professionnels», a-t-il estimé.

De plus, il a annoncé que le gouvernement avait décidé «que les cartes à puce mises à disposition aux utilisateurs seront de forme à pouvoir également être utilisées dans un contexte privé, tel que prochainement l'*online banking* ou le commerce électronique en général».

«Les premières applications en ligne à destination des personnes privées suivront dès le deuxième semestre de 2008», a-t-il ajouté.

La signature électronique se hâte doucement

Après un demi-millénaire de règne incontesté, la signature «physique» n'aura bientôt plus le monopole de la valeur d'engagement. A l'heure du tout numérique, même la signature devient électronique.

Qu'en pensez-vous?

La sécurité sur internet existe-t-elle vraiment?



Fin d'envoi des sms à 17h30
(au coût normal d'un sms)

En 1999 l'Union européenne met en place un cadre juridique pour les signatures électroniques. Un an plus tard, le Luxembourg met sur pieds un cadre légal de la signature numérique. Après la création de LuxTrust S.A., la plate-forme de certification électronique, il ne manquait plus que les services utilisant cette nouvelle forme de signature. Hier, le ministre de l'Economie, Jeannot Krecké et Claude Wiseler, son homologue de la Fonction publique, ont présenté les atouts de cette nouvelle valeur d'engagement numérique.

La sécurité en carte de crédit

Un e-mail accompagné d'une signature électronique a dorénavant la même valeur qu'un recommandé postal. La «carte d'identité numérique», appelée «smart card» et en forme de carte bancaire rend cette sécurité sur internet possible. Grâce à la «smart card», une personne ou une société peut s'identifier et réaliser par la suite des transactions bancaires, accéder directement au compte fiscal et payer sa TVA. Pour le ministre Jeannot Krecké, l'introduction de la signature

électronique est le déclic qu'attendait le commerce sur internet pour se développer. «Seulement 13% des entreprises réalisent des commandes électroniques et 86% d'entre elles téléchargent des formulaires sur Internet», se soucie le ministre. «Ces chiffres sont bel et bien la preuve que la demande existe», ajoute-t-il. Contrairement à la majorité des autres solutions de sécurisation actuellement utilisées, la signature électronique a valeur légale et permet à son détenteur d'avoir les moyens de prouver légalement les opérations qu'il a effectuées. Depuis septembre, la signature numérique est également appliquée par les douaniers qui traitent des déclarations des exportations et importations. Pour le moment, uniquement le service public et les entreprises profitent du nouveau système de signature sécurisée. Les applications sécurisées en ligne pour les utilisateurs privés sont en élaboration, selon le ministre. //

Yves Welter



Vite lu

«Un Fou noir au pays des Blancs»

LUXEMBOURG - Vendredi, l'auteur congolais, Pie Tshibanda sera au centre culturel de Luxembourg-Bonnevoie avec son spectacle «Un Fou noir au pays des Blancs». Infos et réservation au 44 743 506. www.sesopi-ci.lu

Sentier découverte pour Ettelbruck

ETTELBRUCK - Au printemps, Ettelbruck sera doté d'un sentier-découverte de 2,2 kilomètres. 20 panneaux émailleront le parcours, expliquant des points d'histoire et d'écologie. Il y aura aussi la possibilité de suivre des visites guidées ou d'emprunter un audio-guide.



La signature électronique est arrivée chez nous

LUXEMBOURG - Les ministres présentent la signature électronique.

Ça y est! Après une longue attente, la signature électronique débarque au Grand-Duché. Les citoyens devront attendre le second semestre 2008, a annoncé, hier, le ministre de la Fonction publique Claude Wiseler.

Pour les entreprises, c'est tout de suite et c'est 57 euros pour la carte à puce et environ 30 euros pour le porteclé. La carte contient l'identification de son propriétaire et la signature électronique légale. Pour l'utiliser, il suffit de l'introduire dans un lecteur connecté à l'ordinateur et de taper le code PIN qui l'accompagne. Pour le porteclé, il faut appuyer sur le bouton et le code pour effectuer la transaction est généré. Après 30 secondes, il s'efface.

Le tout est proposé par Luxtrust. En fait, une société

créée en 2005 par plusieurs acteurs majeurs du privé et par l'État qui en est actionnaire majoritaire. Luxtrust délivre les certificats électroniques pour l'identification des personnes et la sécurisation de la signature électronique. Elle stocke et sécurise les données. Quand le détenteur de la carte ou du porteclé l'utilise, elle vérifie les données et donne le feu vert.

La signature pourra être utilisée par les entreprises dans des applications qui verront le jour dans les semaines à venir: le e-TVA ou le projet «Paperless Douanes et Accises». Et les fonctionnaires concernés recevront leur carte, annonce Claude Wiseler. C'est donc le moment pour les entreprises de prendre le train en marche, renchérit Jeannot Krecké, le ministre de l'Économie.

L'idée à terme: faciliter et sécuriser les relations électroniques entre citoyens, administration et entreprises. **am et sg**



Une carte pour signer sans se déplacer.

Für Betriebe ist sie nun da: Elektronische Signatur in Luxemburg einsetzbar

Für die Kommunikation zwischen Betrieben und für jene zwischen diesen und dem Staat ist das von Luxtrust entwickelte System ab sofort einsetzbar: Minister Krecke richtete daher einen warmen Appell an die Betriebe, sich das Ding nun auch zuzuregen.

Wer auch immer das Ding verwenden will, braucht nicht nur die Plastikkarte für Professionsleute, die 37 T€ (ca. 3000 € für (online verfügbare) 3 Jahre kostet, sondern auch für jede Karte ein Kartenlesegerät, das es nicht von Luxtrust gibt. Dafür entfallen in den kommenden Monaten immer mehr Postwege, was die Sache für Betriebe rentabel macht. Details finden sich auf www.luxtrust.lu

Für den Staat rentiert es sich sicher auch, das was elektronisch in die Verwaltung hereinpurzelt, braucht nicht mehr mühsam in Computer eingegeben werden. Die Staatsbeamten werden ihrerseits ab Februar mit den schönen Plastikkarten und Lesegeräten ausgerüstet: sie erhalten damit den Zugang zu ihrem Computer im Amt, können aber unter Mitnahme von Karte und Lesegerät dann auch auf die sonst nur über den Bürocomputer zugänglichen Daten und Programme zugreifen. Das erhöht die Produktivität im Außendienst und macht Telearbeit möglich, was Minister Wiseler auch gleich als Test ausprobieren will.

Die Professionskarte können ihre Karte auch privat nutzen Leute, die eine Unterschrift für den Minister leisten dürfen, erhalten aber eine professionelle Karte zusätzlich.

Bei der Pressekonferenz hieß es, das Ding funktioniere aktuell unter Windows und Linux, auf Mac erst ab April.

Wie es dann für die Bürger in der zweiten Phase aussieht und was das kostet, ist heute noch nicht klar. Bis es so weit sein wird, dauert es mindestens noch ein halbes Jahr - bis dahin sei es durchaus möglich, daß neue technische Möglichkeiten vorhanden sind die es heute noch nicht gibt.

Jedenfalls werden alle Daten von Luxtrust, die den Status eines Finanzdienstleisters hat, ausschließlich in Luxemburg gespeichert, wo an geographisch unterschiedlichen Standorten zwei Server in Betrieb sind und zwei zu Sicherungszwecken dienen. Alle Zulieferer, z.B. für die Herstellung der Plastikkarten befinden sich ebenfalls im Land und haben ihrerseits ebenfalls das Statut des Finanzdienstleisters, kontrolliert von der Bankenaufsicht.

Da die Daten das Land nicht verlassen, unterliegen sie einzig der Luxemburger Gesetzgebung und sind beispielsweise der US-Regierung nicht zugänglich, was immerhin positiv ist.

Aktionäre bei Luxtrust sind neben dem Staat und seiner Investitionsbank SNIC die Handwerker- und die Handelskammer, die Post, die Spuerkees Dexia-Bil, Fortis, HVB Luxembourg, Raiffeisen, Nomura Bank, die Luxemburger Börse, die SNCH («Société Nationale de Certification et d'Homologation») und die SNET («Société Nationale de Contrôle Technique»). **imj**

Le tout électronique

L'administration publique se met à la page électronique, en même temps que le commerce. Des applications qui ont pour but de nous faciliter la vie.

Les ministres de l'économie et de la fonction publique, Jeanrot Krecke et Claude Wiseler, étaient réunis, hier, au ministère de commerce, pour faire valoir sur les applications de la signature électronique.

De notre journaliste
Audrey Lormann

Au Luxembourg, la signature électronique a valeur légale

et existe depuis 2001, en vertu relative au commerce électronique. L'État s'est donc doté d'une infrastructure à clé publique (ICP) pouvant livrer des certificats électroniques, puis certaines applications qui utilisent ces signatures. La société LuxTrust, qui appartient à 66 % à l'État luxembourgeois, a été créée en mai 2003. La signature électronique a donc une valeur légale pour des applications en ligne pour ce qui est de

l'administration que d'initiative privée.

Il s'agissait pour les deux ministres de tirer le bilan de deux ans d'existence de la société LuxTrust, qui propose aujourd'hui une multitude de produits pour des applications diverses. Bonne nouvelle pour les entreprises : une seule carte à puce devrait regrouper toutes les applications dont elle a besoin, que ce soit pour des démarches administratives ou d'ordre privé. L'objectif est de réaliser un maximum de démarches en ligne, tout en gardant un maximum de sécurité et de discrétion sur les données échangées.

La signature électronique à tout ça...

Les prochains mois vont en effet apparaître, voire se développer, des applications en ligne comme le projet e-TVA, le projet e-DEA (Déclaration douane et accusés), et un registre de commerce et des sociétés, qui peut d'ores et déjà être consulté en ligne, et qui offrira bientôt la possibilité de faire des déclarations en ligne.

Le ministre Krecke a lui-même annoncé que les entreprises à ne pas oublier la carte à puce pour ne pas se retrouver dans un impasse. Les cartes sont disponibles dans une trentaine de points de vente, au prix net de 10 euros, valable trois ans. Il sera plus facile pour les entreprises de gérer électroniquement leurs données, notamment en ce qui concerne les déclarations pour les entrepreneurs, les déclarations plus ou moins décalées, et à faire également dans les différentes administrations.

En ce qui concerne la fonction publique, le Gouvernement devra s'accélérer avec la gestion électronique des dossiers administratifs pour réduire les délais de traitement et de mise à disposition de l'information aux citoyens et aux professionnels. Mais les ministres, il est essentiel que les cartes à puce soient bien implantées sur le marché avant que les différentes applications soient définitivement lancées. Toutes les personnes physiques seront accessibles dès le 1^{er} septembre 2005.